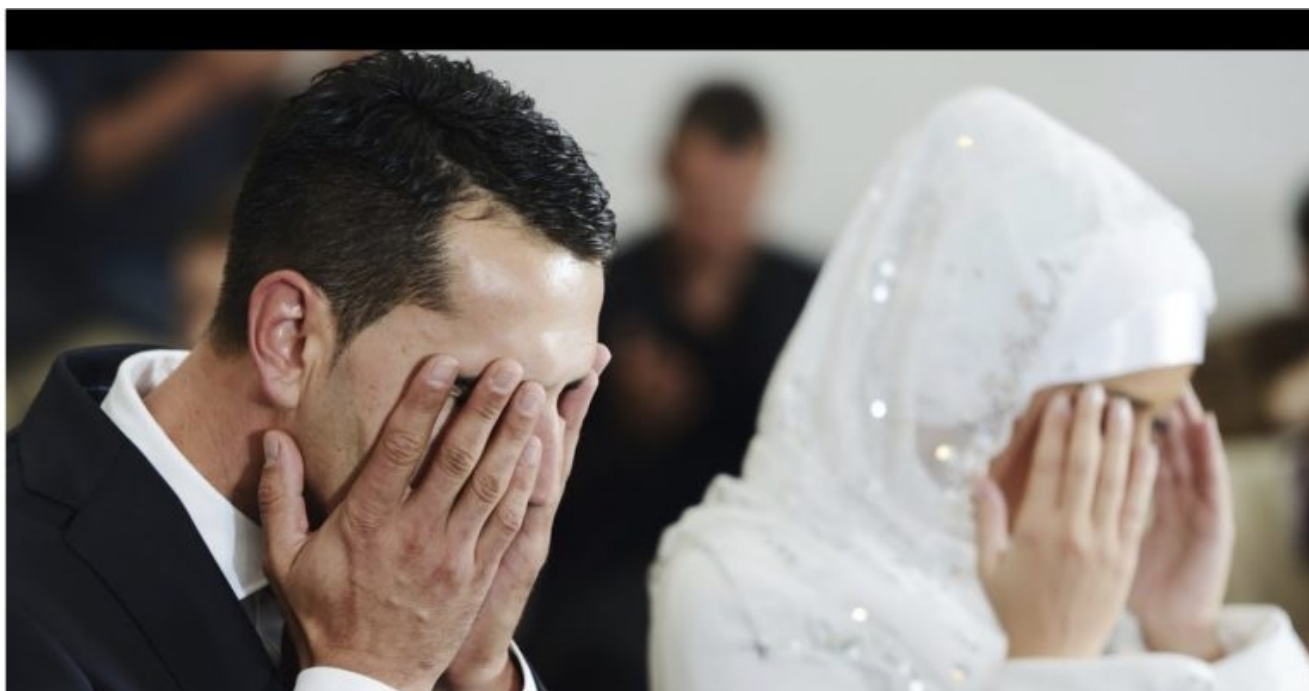


Les Suédois s'attaquent aux mariages consanguins liés à l'immigration délirante...

écrit par Juvénal de Lyon | 19 octobre 2024



Une nouvelle surprenante pour certains : il y a trop de déséquilibrés dans nos rues, souvent auteurs de crimes ou délits ! Quelle peut bien en être la cause ?

Certains pays n'ont pas de fausses pudeurs pour en analyser les raisons premières et osent en dire ce qu'ils constatent ! Simplement la vérité due à une des coutumes de la civilisation islamique transgénérationnelle depuis 1 446 ans (ère mahométane).

Juvénal de Lyon

Une enquête commandée par **le gouvernement suédois** recommande d'interdire les mariages entre cousins et entre proches parents, tels qu'un oncle et l'enfant de son frère, ou entre demi-frères et demi-sœurs.

L'enquête souligne que les mariages consanguins sont liés à des normes venues d'ailleurs. Outre les dangers bien connus en Occident pour les mariages consanguins, la Suède a constaté qu'ils reposent sur des règles « d'honneur » qui favorisent le risque de violences. En effet, les filles et les femmes sont confrontées à une « oppression liée à l'honneur » dans le cadre de ces mariages. **Et l'enquête constate qu'en raison de l'immigration délirante qui a transformé la Suède ces deux dernières décennies, les mariages entre cousins y sont aujourd'hui très répandus.**

Le Danemark a annoncé sa propre interdiction le lendemain. Tous deux suivent la voie tracée par **la Norvège**, qui a instauré une interdiction similaire au début de l'année 2024.

L'interdiction proposée s'appliquerait aux mariages en Suède, mais signifierait également que le pays ne reconnaîtrait pas de tels mariages célébrés dans d'autres pays. **Cela compliquera évidemment énormément la situation juridique, et risque de faire tousser la Cour européenne de justice**

Le ministre de la Justice Gunnar Strömmer a accueilli favorablement la proposition **(1)** :

Nous avons besoin d'une législation qui assure une

protection efficace contre la violence et l'oppression liées à l'honneur, et le gouvernement s'efforce de renforcer les lois dans ce domaine. La question de l'interdiction des mariages entre cousins est une pièce importante du puzzle dans le cadre des efforts visant à garantir le droit de chacun à façonner sa propre vie. [Note de Juvénal : *on a le droit de rêver, et le ministre s'imagine qu'une petite loi de ce genre va faire reculer la très forte tradition mahométane, qui remplit la vie des musulmans et les oblige à s'y soumettre...*]

<https://www.regeringen.se/pressmeddelanden/2024/10/utredning-foreslar-forbud-mot-kusinaktenskap/>

Bien qu'il ne soit pas explicitement cité comme raison de l'interdiction des mariages entre cousins proposée par la Suède, **le risque d'infirmités congénitales est deux fois plus élevé chez les enfants dont les parents sont étroitement apparentés,** montrent des études (2).

Tollé en Grande-Bretagne, indifférence ailleurs

En 2005, le député britannique Ann Cryer a déclenché une controverse (3) en soulevant la question des risques génétiques associés aux mariages consanguins au sein de la communauté pakistanaise, en la qualifiant de problème de santé publique, mais en s'abstenant d'appeler à une interdiction. À l'époque, le Birmingham Primary Care Trust estimait qu'un enfant sur dix né de parents cousins germains dans la communauté pakistanaise de la ville mourait en bas âge ou souffrait de troubles génétiques.

Le mariage entre cousins reste légal dans certains États américains, le Tennessee étant le dernier en date à s'être penché sur la question (4). Newsweek a dressé une carte des endroits où le mariage consanguin est ou n'est pas illégal aux États-Unis (5).

Des lois différentes pour les chrétiens et les musulmans ?

Historiquement, les mariages entre cousins étaient courants dans les familles royales européennes – la reine Victoria et le Prince Albert, par exemple, étaient cousins germains.

Dans des pays comme l'Arabie saoudite et le Pakistan, plus de 50 % de tous les mariages se font entre cousins (6).

Parmi les couples suédois de parents suédois, il y a dix ans, environ 0,1 pour mille mariages étaient des mariages entre cousins, selon le périodique Kvartal (7.)

La loi suédoise interdit les mariages entre un parent et un enfant, ainsi qu'entre frères et sœurs.

Les demi-frères et sœurs peuvent être exemptés de cette interdiction. Les mariages entre cousins sont légaux depuis 1844.

« Les éléments recueillis suggèrent que les mariages entre cousins sont souvent arrangés et que la décision de se marier appartient principalement à une famille ou à un clan, et non pas vraiment à un choix individuel », a déclaré la juge suédoise Anne Kuttenkeuler, selon le Sweden Herald (8).

Les mariages entre familles royales étaient eux aussi arrangés. Pourquoi imposer aux Africains des règles qui s'appliquent à la royauté ?

C'est l'islam, crétin !

Tout comme la France qui un temps s'est pris les pieds dans le tapis en voulant interdire les signes ostentatoires religieux, la Suède se mord la queue parce qu'elle ne peut pas dire les choses en face, et qu'il est bien trop tard pour le faire.

Ce n'est pas le mariage entre cousins qui favorise la violence envers les femmes, c'est l'islam, crétins !

La violence et l'oppression contre les femmes sont ancrées

dans les normes patriarcales mahométanes, qui donnent la priorité à l'honneur de la famille, très peu aux droits individuels, et encore moins aux femmes.

Sourate 4, verset 34 : Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les...

<https://www.coran-en-ligne.com/Sourate-004-An-Nisa-Les-femmes-francais.html>

Le contrôle exercé sur la vie des femmes est totalement ignoré par la presse parce qu'elle veut faire rempart à l'extrême droite, et à la gauche parce que l'idéologie prime sur la vie humaine, malgré leurs cris de liberté. Le mariage, dans l'islam, se manifeste par des restrictions des libertés personnelles faites aux femmes et aux filles, notamment en ce qui concerne les choix vestimentaires, les interactions sociales avec d'autres hommes, et le mariage.

Interdire le mariage entre cousins, c'est comme interdire la burka : c'est attaquer les conséquences, par peur d'attaquer la cause.

<https://www.dreuz.info/2024/10/effets-secondaires-de-cette-belle-et-splendide-immigration-africaine-la-suede-sapprete-a-interdire-les-mariages-consanguins-304201.html>

Reproduction autorisée avec la mention suivante : © Jean-Patrick Grumberg pour Dreuz.info.

1. [regeringen.se/pressmeddelanden/2024/10/utredning-foreslar-forbud-mot-kusinaktenskap/ ↗](https://regeringen.se/pressmeddelanden/2024/10/utredning-foreslar-forbud-mot-kusinaktenskap/)
2. [pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/ ↗](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/)
3. theguardian.com/politics/2005/nov/16/immigrationpolicy.p

[olitics](#) ↗

4. [newser.com/legislature-outvotes-proponent-of-first-cousins-marrying](https://www.newser.com/legislature-outvotes-proponent-of-first-cousins-marrying) ↗
5. [newsweek.com/map-states-marry-cousin-tennessee-ban](https://www.newsweek.com/map-states-marry-cousin-tennessee-ban) ↗
6. altinget.se/artikel/gapf-kusinaktenskap-ar-ingen-skitfraaga ↗
7. kvartal.se ↗
8. swedenherald.se/article/cousin-marriages-proposed-to-be-banned-in-2026

Pcc : Juvénal de Lyon